



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 120'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition d'une patinoire d'occasion artificielle mobile d'une surface de 525m²

Séance du Conseil municipal du mardi 10 octobre 2023

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu la volonté des Autorités communales de développer le Centre sportif de la Vigne Blanche et l'offre de loisirs en faveur des habitants de la commune de Bellevue,

vu l'acquisition en 2009 puis l'exploitation d'une patinoire artificielle mobile d'une surface de 360 m² sur le site du Centre sportif de la Vigne Blanche,

vu le succès de fréquentation de ladite patinoire,

vu l'intention du Hockey Club Genthod-Bellevue de se développer (notamment augmentation du nombre de membres et accueil de clubs adversaires) ce qui nécessiterait une patinoire plus grande,

vu l'offre de l'entreprise La Pati SA du 7 août 2023 concernant l'acquisition d'une patinoire d'occasion artificielle mobile d'une surface de 525m² pour un montant de 120'000.- F (TTC), comprenant la reprise de l'actuelle patinoire,

vu l'offre de l'entreprise La Pati SA du 7 août 2023 concernant l'adaptation du package de la patinoire (main d'œuvre et options) pour un montant de 70'000.- F (TTC),

vu la demande du Conseil municipal de compenser au mieux les dépenses énergétiques induites par l'exploitation de la nouvelle patinoire,

vu le préavis favorable, de principe, de la commission Sports, culture et loisirs lors de sa séance du mardi 29 août 2023,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 26 septembre 2023,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter l'acquisition d'une patinoire d'occasion artificielle mobile d'une surface de 525m²,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 120'000.- F (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Bellevue dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de 120'000.- F (TTC), au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.
-


Président-e du
Conseil municipal

